

Lausanne, le 19 mars 2020

CORONAVIRUS: L'URGENCE SANITAIRE NÉCESSITE UN PLAN ÉDUCATIF CLAIR

Comme vous le savez certainement déjà, la situation sanitaire est alarmante et doit être prise très au sérieux. La maîtrise de cette situation doit être la priorité car il en va de la protection de toutes et tous. Le SSP Vaud a appelé l'État et les employeurs communaux, publics, parapublics et privés à fermer tous les postes non essentiels dans l'intérêt de la protection de la santé de tou-te-s et pour permettre aux hôpitaux de gérer la situation de crise sanitaire actuelle et demandé à ces mêmes autorités de définir les services réellement essentiels (voir le texte sur notre site). Force est de constater que les mesures prises tant par le Conseil fédéral que par le Conseil d'Etat ne permettent pas à ce jour de mettre en place un dispositif à la hauteur de la crise en cours. De plus, dans ces services dits essentiels, des mesures de protection doivent impérativement être prises pour assurer la sécurité des employé-e-s. Cette priorité sanitaire doit s'accompagner d'un souci de mise en œuvre des mesures appropriées qui favorise la maîtrise de la situation en respectant au maximum les droits des un-e-s et des autres et parmi ces droits, celui qui nous concerne le plus en tant qu'enseignant-e-s, le droit à la formation. Nous luttons contre la catastrophe sanitaire et devons lutter pour éviter un désastre éducatif.

Solidarité et inégalités

Ce que nous pouvons faire pour contribuer, en tant qu'enseignant-e-s, à l'amélioration de la situation sanitaire c'est montrer notre solidarité avec les autres secteurs, en encourageant celles et ceux qui le peuvent à se proposer pour assurer les permanences destinées aux enfants de personnes mobilisées dans les services essentiels. Dans ce cadre, le souci de protection des enseignant-e-s et des enfants doit primer et il faut absolument revendiquer que l'environnement sanitaire soit le plus protégé possible dans ces lieux de garde. Nous nous devons également d'adopter une attitude exemplaire quant à l'application des mesures de protection préconisées par les autorités sanitaires.

Ce que nous pouvons faire, en tant qu'enseignant-e-s, c'est également lutter contre les effets de la situation sur l'accroissement des inégalités entre élèves. L'enseignement à distance ne pourra jamais remplacer l'enseignement direct, il engendrera forcément un accroissement des inégalités, mais il faut réfléchir aux dispositifs les moins dommageables au maintien du lien social.

L'enseignement en présentiel est indispensable. Il est indispensable pour l'acquisition de nombreuses compétences complexes, il reste nécessaire pour des apprentissages de base également, en particulier pour les élèves les plus

en difficultés. Plus encore l'enseignement en présentiel permet de créer, consolider et maintenir un lien social entre l'école / l'enseignant-e et les élèves ainsi que leur famille de même qu'entre les élèves, et ce quel que soit l'âge des élèves. En effet, l'importance de l'interaction, de l'échange, du débat pour la construction des savoirs et des compétences est évidente; ils le sont tout autant pour la socialisation de chacun-e et l'apprentissage du savoir-être. Pour plusieurs élèves, les plus fragiles d'entre elles-eux, l'école représente même un refuge.

Nous sommes dès lors très inquiètes-ts, en particulier pour les élèves vivant dans des cellules familiales déjà fragiles et qui y seront confronté-e-s seul-e-s vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Il nous paraît essentiel de garder à l'esprit que les élèves, comme les enseignant-e-s, ne sont pas préparé-e-s à un enseignement à distance, ni à le recevoir, ni à le dispenser.

Cet état de fait ainsi que les risques sociaux et pédagogiques liés à la nature même de l'enseignement à distance comme unique forme d'enseignement doivent être pris en compte par le DFJC, par la DGEO, la DGEP ainsi que les directions d'établissement.

Stop aux injonctions. Nous avons besoin de temps

Les premiers jours de mise en place de cet enseignement à distance sont difficiles et c'est parfaitement normal. Ils nous permettent toutefois de commencer à voir quels problèmes ce mode d'enseignement va poser et de quelles initiatives nous avons besoin. Quelques principes basiques ressortent déjà.

D'abord, l'aspect inédit de la situation implique, peut-être paradoxalement, de prendre un minimum de recul avant de se lancer dans des initiatives tous azimuts. Nous avons besoin de temps pour mettre en place les choses et de soutien du DFJC et des directions générales. L'injonction faite par certaines directions d'établissement à fournir très rapidement des contenus sans pour autant que les implications et le soutien logistique, sous toutes leurs formes, soient garantis, est problématique. Elle est à la fois anxiogène et source de surcharge, autant pour les enseignant·e·s que pour les élèves.

Pour les soutenir, les directions générales doivent commencer par cesser d'asséner aux enseignant·e·s la nécessité de continuer d'enseigner le "programme normal", alors même que la vie de chacune et chacun est, au mieux, transformée, au pire, bouleversée. Nous toutes et tous, enseignant·e·s comme élèves et comme l'entier de la population, avons besoin

Maintenir le lien social

Il nous paraît ici que le rôle des maître·sse·s de classe sera essentiel. Mais le DFJC doit les soutenir dans cette tâche en leur donnant les moyens et les outils qui leur permettront de garder des contacts avec les élèves et, selon les âges, leurs parents, malgré la distance. Ce travail extrêmement complexe, exigeant et

Limiter l'accroissement des inégalités scolaires

Les élèves, tous âges confondus, devront faire face à une situation d'apprentissage inédite dans sa durée et dans sa forme. Plus que jamais, ils-elles seront confronté·e·s principalement à des apprentissages passant par l'écrit. Ceci pose d'emblée un problème supplémentaire majeur à affronter pour les élèves dys. S'ajoutent à cela les conditions très diverses dans lesquels chacun·e pourra travailler, qu'il

de temps pour nos familles, pour nos proches, pour les malades qui nous entourent, les décès qui ont surgi ou surgiront, pour la solidarité. La nécessité de continuer à maintenir le lien avec les élèves, puis de continuer à leur enseigner des matières ne peut que se concevoir dans ce contexte bouleversé. Ainsi il faut concevoir un dispositif basique comprenant un support matériel et pédagogique. Cela doit constituer un socle minimal réaliste et réalisable par tou·te·s les enseignant·e·s et qui puisse s'appliquer à tou·te·s les élèves.

En effet, les plus "numérisé·e·s", tant chez les enseignant·e·s que chez les élèves (souvent les plus favorisé·e·s socialement) ne doivent pas constituer le standard, car ce standard serait de fait irréaliste et ainsi inégalitaire. L'urgence éducative implique d'apporter du contenu aux plus "démuni·e·s" et aux plus menacé·e·s par la situation d'isolement. Ce socle de base ne doit pas entamer l'autonomie pédagogique des enseignant·e·s, il s'agit simplement de l'élaboration d'un cadre commun permettant aux élèves et enseignant·e·s de s'orienter dans une situation inédite. De plus, c'est à partir de la réalisation de ce socle de base que devra reprendre l'enseignement une fois la crise surmontée, permettant ainsi de ne pas approfondir les inégalités scolaires déjà existantes.

gourmand en temps pour l'enseignant·e, en particulier à l'école obligatoire, devrait être affiché comme la priorité du DFJC. Quel temps restera-t-il alors pour les apprentissages scolaires? Il faudra faire des choix. Nous attendons un signal clair du DFJC.

s'agisse de l'équipement même dont ils-elles disposent, du lieu où ils-elles vivent et travaillent, de l'aide dont ils-elles bénéficient à domicile. Pour toutes ces raisons, et ceci de manière nettement plus appuyée encore qu'à l'accoutumé, les inégalités entre élèves risquent de s'accroître fortement, quel que soit le soutien que pourra leur apporter leur enseignant·e à distance.

C'est pour ces raisons et parce que le SSP-Enseignement se préoccupe, malgré les difficultés relevées, d'offrir aux élèves le meilleur enseignement possible dans les conditions exceptionnelles qui nous sont imposées, que nous demandons également à disposer toutes et tous, tous degrés confondus, quel que soit l'établissement de moyens et d'outils adaptés à l'enseignement à distance et permettant de garantir à chacun-e d'évoluer dans un espace sécurisé.

La DGEO va proposer dès la semaine prochaine à toutes et tous ses enseignant-e-s une plate-forme pédagogique permettant également d'organiser le travail de la classe. Le SSP-Enseignement évaluera son utilité lorsque les collègues auront pu la pratiquer. Il adressera ensuite ses remarques et demandes ces tout prochains jours (voir sur notre site ou sur Facebook). Une première série de demandes en lien avec l'enseignement à distance sont adressées en même temps que ce document à la DGEO. À la DGEP, rien n'a été prévu, educanet2 étant, pour l'instant, la seule "plateforme" sécurisée mise à disposition des élèves et des enseignant-e-s dans les gymnases. Cette

Evaluations, ECR et examens

Au vu de la situation exceptionnelle particulièrement déstabilisante ainsi que de l'augmentation des inégalités impossible à éviter, le SSP-Enseignement s'oppose à toute évaluation (note) sur des travaux effectués durant cette période sur une matière étudiée à distance. Le SSP-Enseignement demande par conséquent également que le DFJC prenne d'ores et déjà position en faveur de la suppression du nombre de notes minimal.

Droits des enseignant-e-s

Cette situation tout à fait inédite pose un certain nombre de questions du point de vue du droit des travailleuses-eurs.

Concernant le *temps de travail*, il est tout à fait illusoire de pouvoir effectuer un décompte du travail des enseignant-e-s dans cette situation. D'une part, nous n'avons aucune idée du temps que prendra la mise en place et le suivi à distance. Ce d'autant que cela peut être extrêmement variable selon les enseignant-e-s

plateforme est extrêmement limitée, à la fois dans les outils qu'elle propose mais aussi dans ses capacités de stockage. Certaines directions d'établissement – notamment dans les écoles professionnelles qui sont globalement plus en avance sur ce point – ont pris les choses en main et proposent des alternatives, plus ou moins sécurisées, aux collègues. Il n'en reste pas moins que la "solution" choisie de laisser à chaque direction le soin de faire ou de ne pas faire, ou de faire à moitié engendre des inégalités claires entre les établissements, en plus d'exposer les collègues qui, ne voyant aucune solution proposée, cherchent des alternatives qui les mettent en danger et les placent dans des situations de stress absolu. Ceci venant s'ajouter aux pressions inhérentes aux circonstances que nous vivons toutes et tous.

Le SSP-Enseignement demande donc qu'il soit mis à disposition des outils adaptés à un enseignement du post-obligatoire et sécurisés pour toutes et tous. Une première liste de demandes concrètes est adressée en même temps que ce document à la DGEP. (Les deux listes, appelées à évoluer, sont disponibles sur notre site).

Enfin, les objectifs des ECR, du certificat ou des examens devront au minimum être revus à la baisse, en incluant uniquement la matière étudiée en présentiel.

Une fois que la situation sera plus claire, nous demandons par ailleurs une réflexion approfondie sur les évaluations qui seraient éventuellement effectuées juste après cette période de télé-enseignement, en lien avec la matière "étudiée" durant cette période.

concerné-e-s, en particulier pour deux raisons: Premièrement, cela suppose des compétences techniques qui ne font pas partie des compétences nécessaires à l'exercice de la fonction en temps normal. Deuxièmement, cela dépend des modes de communication possible avec les élèves et du suivi requis par chacun-e des élèves dans cette situation particulière. En résumé, un-e enseignant-e très au point sur les outils numériques, devant s'occuper d'une

classe composée d'élèves en majorité connecté-e-s et dont une minorité a des difficultés scolaires aura besoin de beaucoup moins de temps pour arriver au même résultat pédagogique qu'un-e enseignant-e peu au fait des outils numériques et confronté-e à une classe dont beaucoup d'élèves sont peu connecté-e-s et ont des difficultés scolaires.

Concernant *l'empêchement de travailler* sous ses différentes formes, il convient de prendre en compte le fait que de nombreuses-eux enseignant-e-s sont également parent-e-s et/ou prennent soin d'une personne malade ou à risque dans leur entourage tout en bénéficiant pas des solutions de garde usuelles. Cela réduit leur capacité de travail et aurait, en temps normal, impliqué l'engagement de remplaçant-e-s. Il est de la responsabilité du département de prendre en compte cet élément dans l'appréciation de ce qui est attendu des enseignant-e-s. Cela se traduit à la fois individuellement mais également collectivement. En effet, au vu du nombre de personnes concernées par cette situation, elle a un impact sur la prestation fournie par le système d'éducation publique en général.

Cette question touche en outre d'autres catégories de travailleurs-euses intervenant dans

les écoles. Les remplaçant-e-s doivent pouvoir être indemnisé-e-s, celles et ceux qui ont un contrat de durée déterminée doivent voir leur statut prolongé jusqu'à la fin de la crise. Celles et ceux qui n'ont pas de contrat mais sont en situation de remplacement doivent pouvoir revendiquer une perte de gain calculée sur la moyenne des 12 derniers mois de salaire. Le personnel administratif, les concierges et employé-e-s de nettoyage employé-e-s par l'Etat de Vaud doivent recevoir leur salaire. De plus, L'Etat doit veiller à ce que toutes les personnes des corps professionnels qui relèvent du secteur privé et travaillent dans les établissements bénéficient d'une continuité salariale.

Sur la question des *droits syndicaux*, nous pensons qu'un état d'exception sanitaire ne doit pas se confondre avec un état d'exception politique. S'il est bien clair que les réunions syndicales sont soumises aux règles sanitaires, nous demandons à pouvoir continuer à exercer notre droit à l'information des employé-e-s du service public. C'est pourquoi nous revendiquons un droit d'information virtuelle par l'accès à l'ensemble des listes de distribution électronique des employé-e-s du DFJC.

Contacts:

- Cora Antonioli, enseignante, présidente du SSP-Enseignement, 078 677 99 32.
- Raphaël Ramuz, secrétaire syndical, SSP-Vaud, 079 321 11 87.